

Concours vidéo JMJ 2005 Télévision S+L

Règlements du concours

Pour participer au concours:

- Vous devez créer une vidéo d'une durée maximale de 3 minutes sur le thème de la JMJ 2005 avec votre groupe de jeunes.
- Toutes les vidéos devront être envoyées à Télévision Sel et Lumière avant 17h00 le 30 juin 2005. La vidéo doit être accompagnée du formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: www.seletlumieretv.org/concoursJMJ
- Une seule vidéo par groupe sera acceptée.
- Une seule participation par groupe de jeunes sera acceptée.
- Tous les champs du formulaire d'inscription doivent être remplis.
- Les vidéos doivent être de l'un des formats suivants:
Recommandés: DVCPro, DVCam, Mini DV, DVD
Accepté: VHS

Prix:

- Un grand prix en argent de 1000\$ canadiens, payable par chèque.
- Un second prix en argent de 250\$ canadiens, payable par chèque.
- Un troisième prix en argent de 100\$ canadiens, payable par chèque.
- Des arrangements seront pris avec les gagnants.

Sélection des gagnants:

- Les gagnants seront choisis par des juges qui évalueront les vidéos selon les critères suivants: 20% seront accordés aux aspects techniques, 30% à la créativité, 30% au contenu et 20% seront attribués par les téléspectateurs.
- Après délibération, un grand gagnant sera désigné et sera annoncé en ondes le jeudi 14 juillet durant le Journal Sel + Lumière.

Règles générales:

- Dans ces règles, «le commanditaire du concours» réfère à Sel +Lumière, ses affiliés, ses agents, ses entrepreneurs incluant tous les directeurs et employés.
- Ce concours est ouvert à tous les résidents canadiens, à l'exclusion des directeurs, employés et associés de S+L qui sont impliqués dans l'administration et/ou la promotion du concours, et les membres des familles immédiates ou de quiconque domicilié à la même adresse que les personnes citées ci-haut.
- Les chances d'obtenir le prix sont proportionnelles au nombre de participants.
- Les vidéos sont sujettes à vérification et seront déclarées invalides si elles sont illisibles, incomplètes, brisées, endommagées, falsifiées, modifiées ou altérées de quelque façon que ce soit.
- Ce concours est soumis aux lois canadiennes applicables. Toutes les décisions de S+L sont définitives. Les participants acceptent d'être soumis à toutes les lois applicables.
- Tous les participants à ce concours qui en acceptent le prix consentent à l'utilisation de leurs noms, ville de résidence, image audio/vidéo, écrits et/ou photographies dans toute publicité relative sans attendre de compensation.
- Le prix est non transférable, fixe et ne peut être racheté. Aucune substitution ne sera faite pour le prix. Le prix sera remis aux gagnants par la poste ou autrement comme déterminé par S+L, environ 2 semaines après la confirmation des gagnants.
- Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- Afin de recevoir son prix, le gagnant doit d'abord signer une déclaration et une exonération (sous la forme fournie par S+L) conformément aux règles de concours et aux règlements pour libérer le commanditaire du concours de toute responsabilité qui pourrait résulter de l'attribution ou de l'utilisation des prix.
- Toutes les vidéos deviennent la propriété de S+L dès leur réception et ne seront pas retournées.
- En remettant la vidéo, veuillez inscrire sur une feuille la phrase suivante, la dater et la signer "Nous certifions que nous sommes les créateurs du matériel que nous soumettons à S+L. S+L et ses concessionnaires peuvent reproduire, distribuer, publier, diffuser, éditer, modifier, créer des oeuvres dérivés à partir du matériel ou l'utiliser autrement dans n'importe quel but, sous n'importe quelle forme et sur tous les medias."
- Toutes les vidéos (à moins qu'elles soient jugées inappropriées) peuvent être diffusés et un seul grand gagnant sera déclaré.
- Toutes les candidatures devront être déposées par un adulte responsable, d'âge majeur.
- Le gagnant se doit de répondre correctement à une question mathématique pour se mériter le prix.

S+L se réserve le droit de retirer, terminer ou modifier en tout ou en partie ce concours en publiant un avis sur son site Internet (www.seletlumieretv.org) si pour quelque raison que ce soit S+L estime que le concours ne peut se dérouler comme prévu. Ces modifications peuvent être de diverses raisons: échec ou corruption technique, échec de service téléphonique, virus informatique, intervention non autorisée, fraude ou toute autre cause affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite générale de ce concours.

Le gagnant du prix est responsable de défrayer tout frais ou taxes liés à la réception du prix.

La participation au concours est aux risques seul des participants.

Le commanditaire du concours ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou autre causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ou de toute conséquence pouvant découler de leur participation à ce concours.